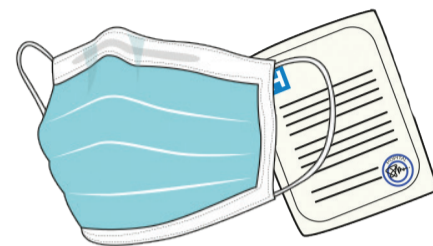


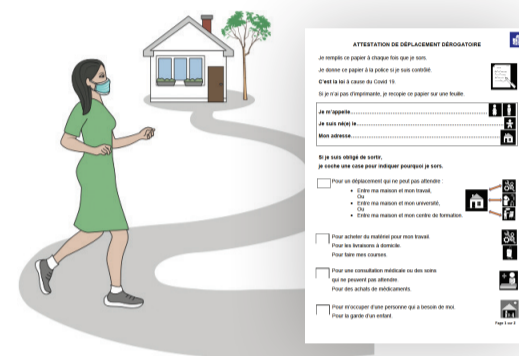
Principales recommandations pendant la période de Covid-19

De nouvelles mesures sont mises en place pour limiter l'épidémie de COVID 19. Voici un résumé des mesures principales qui concernent le GEM :

1. Le masque est obligatoire dans les lieux publics.
Si vous ne supportez pas de porter un masque, parlez-en à votre médecin.
Le médecin pourra vous faire un certificat médical.
Si le médecin vous donne ce certificat médical, vous ne serez pas obligé de porter un masque.
Ce certificat médical pourra vous être demandé, pensez à le prendre avec vous.



2. Les sorties sont autorisées pour les personnes handicapées sans limitation de durée, de distance ou de fréquence, à condition d'avoir un justificatif de votre handicap.
Pour sortir, vous devez remplir une attestation de sortie en cochant la case 5.
Vous devez aussi avoir un justificatif de votre handicap, par exemple un certificat médical ou une attestation de la MDPH.
Pensez à prendre ces 2 documents à chacune de vos sorties ils sont obligatoires.
L'attestation de sortie existe en FALC
Pensez à vous faire aider par quelqu'un pour la remplir.



3. **Les professionnels de santé** (médecins, psychologues, orthophonistes, infirmiers...) qui vous accompagnent actuellement **restent ouverts.**
Vous pouvez vous rendre à vos rendez-vous, ou organiser de nouveaux rendez-vous.



4. **Si vous travaillez en ESAT, vous pouvez continuer à travailler, si votre santé le permet.**
Si vous avez un doute, ou si vous êtes inquiet, parlez-en à votre médecin.



5. **Au GEM, les activités peuvent continuer.** Il ne faut pas se réunir à plus de 6 personnes car ce sont les activités en groupe qu'il faut limiter.
Il est conseillé d'organiser des activités à distance (en vidéo, ou par téléphone).
Certaines activités peuvent être organisées dans les locaux du GEM.



6. **Les parcs et les jardins sont ouverts.** Vous avez le droit de vous déplacer pour prendre l'air.
Pensez à prendre votre attestation.



7. Si vous avez des questions sur le Covid-19, vous pouvez appeler le **0 800 130 000** **24h/24**
Si vous avez besoin d'aide pendant cette période, vous pouvez appeler le **0800 360 360**
Si vous avez besoin d'aide et d'écoute et que vous êtes une personne autiste, vous pouvez appeler le **0800 71 40 40**

